

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE EXTENSION DE PÉRIMÈTRE & AUGMENTATION DE L'ENVELOPPE PROJET

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de CARENTAN LES MARAIS (Département de la Manche - Communauté de Communes de la Baie du Cotentin)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	<u>20 juin 2019</u> - sollicitant l'intervention de l'EPF Normandie et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Friche industrielle comprenant 8 parcelles cadastrées section AD n°s 393, 148, 149, 274, 379, 368, 363 et 367 situées à proximité du canal de jonction sur le territoire communal.
URBANISME :	La majeure partie des terrains sont situés en Zone UXr au PLU : zone de mixité à restructurer. La partie Sud de la parcelle AD n°393 et la parcelle AD n°274 sont en Zone Ua au PLU : zone urbaine de densification forte, correspond au centre-ville ancien et historique de la Commune. Une partie des terrains se trouve en zone inondable.
PROJET :	Projet d'éco-quartier avec programme mixte de location et accession.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	12 septembre 2019 - Avis favorable Densité : 30 logements/ha
PROPRIÉTAIRE :	Commune de CARENTAN LES MARAIS
ÉVALUATION DOMANIALE :	17 juin 2019
IMPUTATION :	Compte n° 980 205 - CARENTAN LES MARAIS - Site Gloria Enveloppe projet : +346 500 € (Enveloppe globale : 2 146 500 €)

ROUEN le 16 septembre 2019

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL

l'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"

Dominique LEPETIT